



## Conseiller salarié aux prud'hommes et travail posté

-----  
Par Epervier

Bonjour,

ma question concerne les conseillers salariés aux Prud'hommes et le travail posté

Les conducteurs routiers peuvent-ils être concernés par le travail posté ?

La problématique est importante concernant les remboursements d'heures de présence au tribunal

Merci de vos réponses

Il me semble important de préciser qu'il me faudrait des références dans les textes.

-----  
Par morobar

Bonjour,

Les conducteurs routiers peuvent-ils être concernés par le travail posté ?

Dans l'absolu tout est possible.

Mais c'est hautement improbable. Je n'ai pas connaissance d'une telle situation qui serait survenue durant toute mon ancienne carrière.

La problématique est importante concernant les remboursements d'heures de présence au tribunal

Code du travail L1442-6

Pour une lecture plus vulgarisée:

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32324]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32324  
[/url]